

COMMUNIQUÉ DU COJEP RELATIF AU MAINTIEN EN DÉTENTION DU PRÉSIDENT LAURENT GBAGBO ET DU MINISTRE CHARLES BLÉ GOUDÉ MALGRÉ LEUR ACQUITTEMENT.

Le mardi 15 Janvier 2019, la chambre de première instance de la Cour Pénale Internationale (CPI), après avoir acquitté le Président Laurent Gbagbo et le Ministre Charles Blé Goudé a ordonné leur mise en liberté immédiate.

Contre toute attente, le vendredi 18 Janvier 2019, la chambre d'appel se prononce en faveur du procureur demandant le maintien en détention de nos deux leaders innocentés.

Suite à cette décision qui continue à faire débat dans l'opinion, la haute direction du COJEP s'est réunie en urgence et produit le présent communiqué qui en découle.

Le COJEP note que le Président Laurent Gbagbo et le Ministre Charles Blé Goudé ont été acquittés donc innocentés et blanchis par la justice internationale de toutes les charges alléguées contre eux.

Le COJEP se réjouit de cet acquittement, un acquis majeur de ce qu'il considère comme la véritable libération du Président Laurent GBAGBO et du Ministre Charles BLE GOUDE.

Le COJEP saisit la présente opportunité pour féliciter à nouveau les deux équipes de défense de nos leaders et leur réitère sa confiance pour démontrer à l'audience du 1er février prochain que, acquittés, le Président Laurent GBAGBO et le Ministre Charles BLE GOUDE doivent désormais jouir de leur liberté.

Le COJEP voudrait réaffirmer que la volonté de son leader le Ministre Charles BLE GOUDE a toujours été de rapprocher les ivoiriens les uns des autres, œuvre à laquelle il ne compte pas renoncer une fois sa liberté retrouvée.

Le COJEP rassure toute l'opinion, si besoin en était, que son leader le Ministre Charles BLE GOUDE a toujours eu et continue d'avoir une pensée particulière pour toutes les victimes de la crise qui a endeuillé notre pays.

Le COJEP condamne le recours systématique à l'agitation des peurs qui divise davantage les ivoiriens, recette dont les résultats macabres ont déjà été expérimentés malheureusement.

Le COJEP demande aux ivoiriens de tirer les leçons de la crise et du passé récent de notre pays pour s'inscrire résolument dans la construction d'une paix durable, chaque ivoirien devant s'abstenir d'être le vecteur directeur d'actes de nature à remettre en cause la cohésion sociale.

Le COJEP réitère qu'il fait confiance à la justice.

Par conséquent, le COJEP recommande à ses responsables, militants et sympathisants de savoir attendre dans la sérénité, le calme et la discipline ; la décision de l'audience du 1er février 2019.

Pour finir la haute direction du COJEP convoque un Conseil Exécutif National extraordinaire le samedi 26 Janvier 2019 aux fins de faire le point de la situation, l'analyser, en dégager les perceptions et surtout pour préparer le retour du Président Laurent GBAGBO et du Ministre Charles BLE GOUDE.

Fait à Abidjan le 20 Janvier 2019

Pour le COJEP
Le porte parole
Martial YAVO